

tes les entreprises où nous avons dépensé des dizaines et des dizaines de millions, formant des centaines de millions de plus que nos adversaires ont dépensé pour des travaux similaires, et nous avons fait tout cela sans ajouter un dollar à la dette publique, tandis que les conservateurs devaient emprunter de l'argent pour faire de semblables travaux. Je crois donc maintenant que cette résolution a été exécutée. Nous déplorions, nous constatons avec alarme la grande augmentation de la dette publique et nous nous sommes efforcés de la réduire et nous avons admirablement réussi :

Résolution n° 5.—Que c'est le droit ancien et indubitable de la Chambre des communes de faire enquête dans toutes les questions de dépense publique et dans toutes les accusations de malversation contre les ministres de la couronne.

Je suis heureux de constater que ce principe est admis par les deux côtés de la Chambre.

Résolution n° 6.—Que dans l'opinion de la convention, la vente des terres du domaine public devrait être consentie aux colons réels et non aux spéculateurs, avec des conditions raisonnables de colonisation et dans des étendues suffisantes pour être occupées et cultivées par le colon.

Cet article a été adopté; c'était le contraire même du système mis en vigueur par nos amis conservateurs quand ils étaient au pouvoir et que nous considérons comme contraire à l'intérêt du pays. Cet article a été mis à exécution et tout homme qui possède un sentiment de justice, dira qu'il l'a été dans son intégralité.

M. SPROULE: Que direz-vous du terrain vendu à la Roblin Irrigation Company?

L'hon. M. PATERSON: L'a-t-on nié?

M. SPROULE: C'est un fait.

L'hon. M. PATERSON: Un fait! Si quelqu'un prétend nier que ces terres ont été vendues pour les colons, qu'il parle comme l'a fait l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) à propos des terres de la Saskatchewan qui ont été vendues à ces gens! Ces terres ont été vendues, mais elle ne l'ont pas été contrairement à la résolution, car elles ont été vendues avec des conditions relatives à la colonisation. Voulez-vous me dire que cette résolution n'a pas été mise à exécution?

Quelques DEPUTES: Oui, oui, non, non!

L'hon. M. PATERSON: Alors tout ce que je puis vous dire c'est que les voix réunies de 250,000 heureux colons possédant des homesteads, donnent un démenti à votre

M. PATERSON.

déclaration. J'accepte leur parole de préférence à une objection de...

Résolution n° 7.—L'abrogation de la loi du cens électoral et le retour au cens électoral provincial.

Cet article a-t-il été rempli? Est-ce dans les statuts maintenant? Non. Nos adversaires peuvent rire et essayer d'être gais s'ils le peuvent et de nier bravement, mais ils ne peuvent pas dire que cet article n'a pas été rempli, parce que la loi du cens électoral a disparu complètement.

M. BURRELL: Puis-je poser une question à l'honorable ministre? Tout en admettant que cet article a été mis à exécution en 1898, le Gouvernement n'a-t-il pas tenté d'annuler son action et d'adopter un cens électoral fédéral?

L'hon. M. PATERSON: Non, nous ne l'avons pas tenté. Si je devais répondre courtoisement à l'honorable député je dirais non; mon honorable ami fait allusion au cas qui s'est présenté en Chambre quand il y eut une petite question au sujet des listes électorales des districts non organisés. Cela ne confirme pas ce qu'il dit.

M. BURRELL: Non seulement dans les districts non organisés, mais je crois qu'il y a eu une tentative de ce genre faite en Colombie-Anglaise.

L'hon. M. PATERSON: Nous n'entrons pas dans une discussion sur cette question.

Quelques DEPUTES: Ha! ha!

L'hon. M. PATERSON: Vraiment ces messieurs de l'opposition forment le groupe le plus heureux que j'aie jamais vu depuis longtemps, ils se réjouissent des temps heureux qui sont en grande partie l'œuvre du Gouvernement. Donc, monsieur l'Orateur, cet article a été mis à exécution.

Résolution n° 8.—Pour que la Chambre des communes représente équitablement l'opinion publique et pour maintenir la continuité historique des comtés, il est désirable que la conformation des districts électoraux aux limites des comtés, soit conservée, de façon à ce que dans aucun cas des portions de différents comtés soient placées dans une circonscription électorale.

Cette résolution a-t-elle été appliquée? Certainement elle l'a été. Un projet de nouvelle distribution a été présenté et la résolution fut mise à exécution. Vous savez que les limites des comtés ont été respectées, vous savez que le Gouvernement n'a pas fait de gerrymander; il y a eu une division parfaitement juste des comtés. Et pourtant nos honorables adversaires nous disent que nous n'avons mis à exécution aucun des articles de notre programme. Constatez-le. Vous avez les comtés sous